
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 octobre 2010
Séance tenue le 26 octobre 2010

Résolution: CM10 0804

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation à des fins résidentielles de l'Institut des sourds-muets »

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation à des fins résidentielles de l'Institut des sourds-muets » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation à des fins résidentielles de l'Institut des sourds-muets » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Le comité exécutif souhaite que la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal porte une attention particulière aux préoccupations suivantes :

- le scénario de conversion proposé d'un bâtiment patrimonial d'importance;
- le concept d'aménagements paysagers proposé et le scénario d'aménagements commémoratifs;
- l'interface entre les unités résidentielles et les activités de nature industrielle environnantes;
- les typologies résidentielles déployées dans le cadre du projet;
- le concept architectural, les interventions proposées et l'implantation des nouvelles constructions;
- la configuration et l'aménagement de l'intersection St-Laurent- De Castelnau, aux abords de la station de métro.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1104992006
/pl

Jane COWELL-POITRAS

Maire suppléant

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement P-10-026

Signée électroniquement le 28 octobre 2010